



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AVIS DE TRAVAUX – RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE **Route de Lavillat à La Roche-sur-Foron**

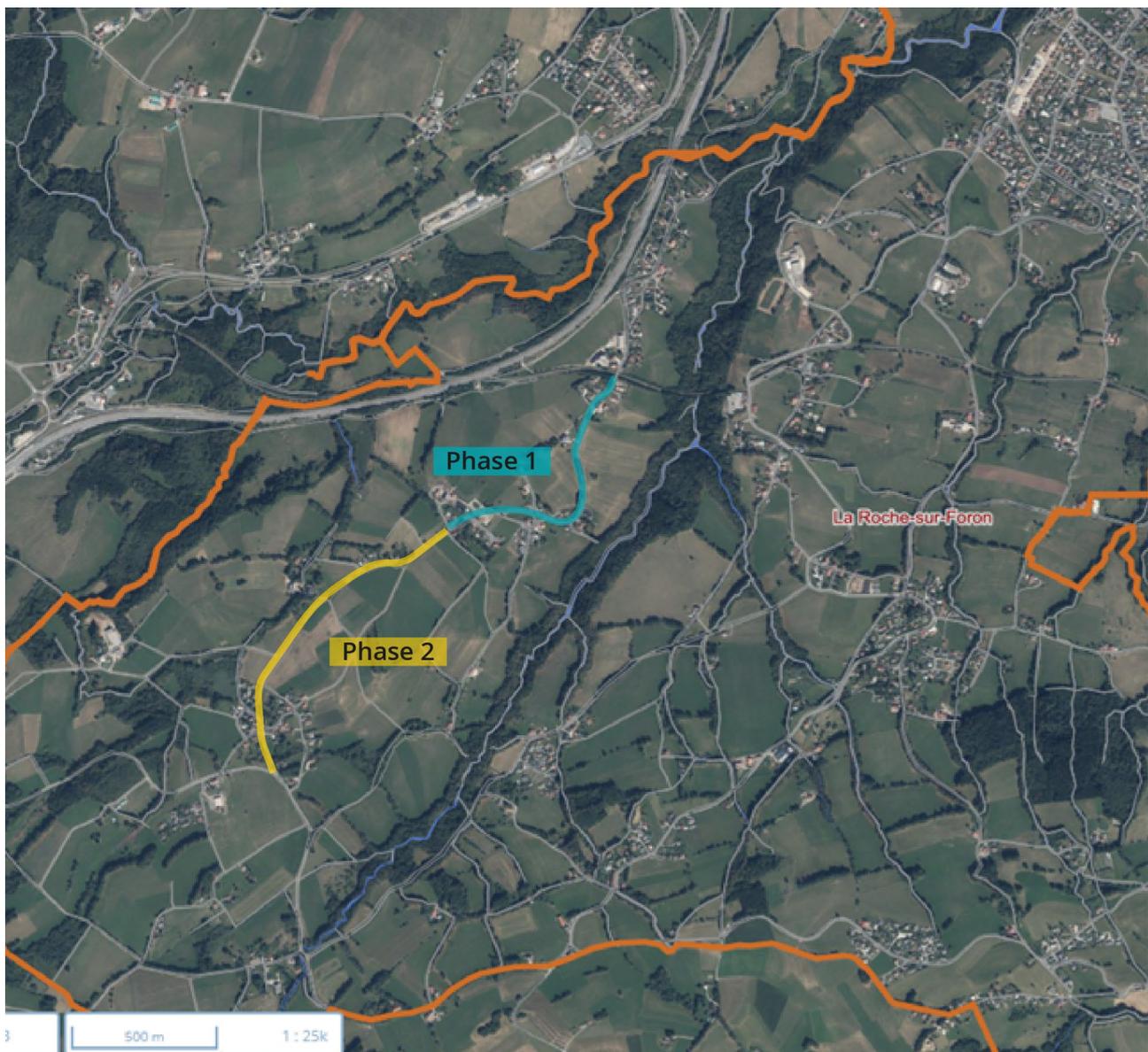
Madame, Monsieur,

Des travaux financés par la Communauté de Communes du Pays Rochois vont prochainement débiter sur votre secteur.

Ces travaux consistent, préalablement à la reprise des enrobés programmée par la Mairie de la Roche-sur-Foron, à renouveler la conduite d’eau potable située sur la Route de Lavillat entre le pont enjambant la voie ferrée et la Route du Col d’Evires.

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- La première, comprise entre la voie ferrée et le croisement Route de Lavillat / Chemin des Prés de Foron, débutera le **02 juin 2025**. Il est prévu que cette phase se termine le 30 septembre 2025.
- La deuxième, comprise entre le Chemin des Prés de Foron et la Route du Col d’Evires, est actuellement programmée pour l’année 2026.



Les travaux consistent au remplacement de la conduite d'Eau Potable qui a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs réparations. Il est aussi prévu, conformément au règlement de la Communauté de Communes du Pays Rochois (*site internet www.ccpaysrochois.fr / Accueil > Mes services et démarches > Eau potable et assainissement > Démarche > Liens utiles > Règlement du service eau potable*) de reprendre les branchements individuels lorsque nécessaire et de déplacer les compteurs en limite des domaines public/privé. Nous vous invitons, par ailleurs, à rentrer en contact avec les équipes de chantier présentes sur site pour définir la localisation future des compteurs et les modalités d'intervention sur le domaine privé.

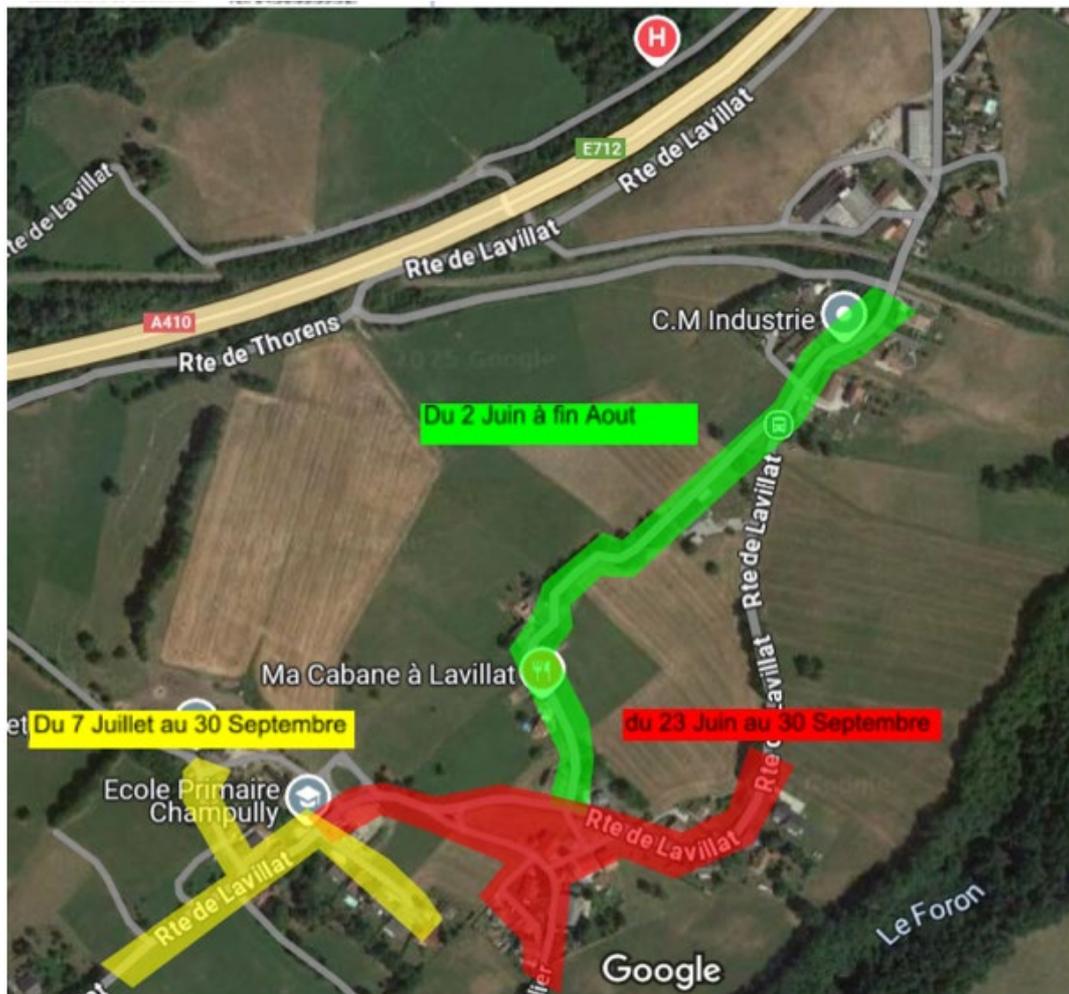
Des coupures d'eau momentanées sont à prévoir lors de la reprise des branchements individuels. Vous en serez avertis 48h à l'avance.

Les entreprises en charge des travaux sont les suivantes :

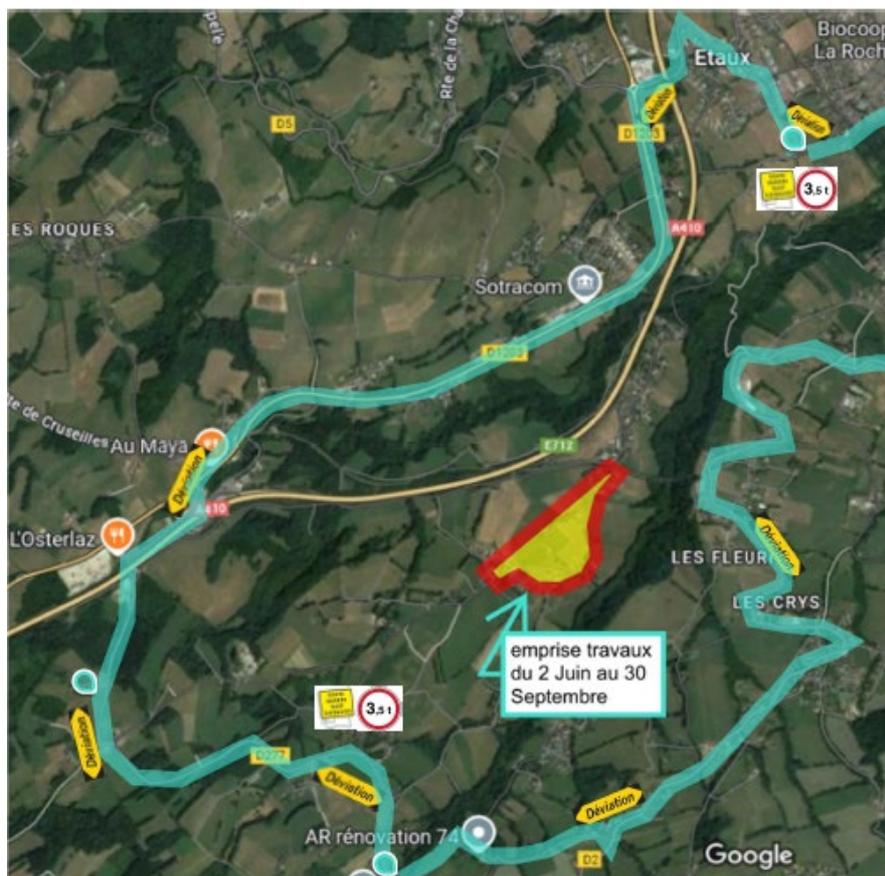
En vert : DUPONT TP

En rouge : MAULET TP

En jaune : SMTP



En raison de l'encombrement des engins de chantier et de l'exiguïté de la chaussée, les travaux seront réalisés en **route barrée**. Veuillez trouver ci-dessous le plan de déviation.



L'accès des riverains à leur domicile sera cependant maintenu. Il en sera de même pour le transport scolaire, le ramassage des ordures ménagères, la distribution du courrier et l'accès des services de secours.

Si vous avez des questions ou des contraintes particulières à nous communiquer (par exemple : soins médicaux à domicile, accès à prévoir pour personnes à mobilité réduite...), vous pouvez contacter le service « Eau Potable et Assainissement » par téléphone au 04 50 03 39 92 ou par mail (eau-assainissement@ccpaysrochois.fr) afin que nous puissions intégrer ces paramètres à la gestion de chantier.

Vous remerciant par avance et comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,
D. RATSIMBA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Maison de Pays - 1 Place Andrevetan - 74800 La Roche-sur-Foron - Tél. 04 50 03 39 92 - Fax : 04 50 03 24 05
www.ccpaysrochois.fr